



# Bac Professionnel Aménagements Paysagers

Jardinier paysagiste

Agent technique des espaces verts  
des collectivités territoriales

**CLASSE DE SECONDE PRO**

Nature – Jardin – Paysage – Forêt

**SUIVIE D'UNE 1<sup>ÈRE</sup> ET TERMINALE**

**Bac Professionnel**

## COMPÉTENCES VISÉES

- Préparer le chantier
- Mettre en place et vérifier les dispositifs de sécurité et le respect de la réglementation
- Réaliser des travaux de semis et de plantation
- Réaliser des travaux d'entretien du végétal
- Mettre en œuvre des méthodes de protection des végétaux
- Réaliser des travaux de terrassement et de maçonnerie paysagère
- Monter et entretenir un système d'arrosage automatique
- Coordonner le travail de l'équipe sur un chantier
- Echanger avec les fournisseurs et les clients
- Renseigner les documents de suivi de chantier
- Faire un compte-rendu à un supérieur

## LE STATUT

Vous êtes salarié, rémunéré en fonction d'un pourcentage du SMIC selon l'âge et l'année de formation

## DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Le cycle de formation dure 24 mois ou 36 mois, à raison de :

- 15 semaines de cours en Seconde
- 20 semaines de cours en Première et Terminale
- Les autres semaines se déroulent chez l'employeur - droit à congés payés

| Parcours de formation               | Diplômes préparés  |
|-------------------------------------|--|
|                                     | Seconde NJPF<br>Nature Jardin Paysage Forêt  |
| Première AP Aménagements Paysagers  | <i>En Première et en Terminale :</i><br><i>Bac Professionnel</i><br><i>« Aménagements Paysagers »</i><br><i>(diplôme niveau 4)</i> |
| Terminale AP Aménagements Paysagers |  |



## CONDITIONS D'ADMISSION

- Si vous avez entre 16 et 29 ans révolus
- Ou si vous avez 15 ans révolus et avez suivi une classe de 3<sup>ème</sup>
- En seconde : après une 3<sup>ème</sup> générale
- En première : après une classe de Seconde, un CAP ou un diplôme de même niveau voire supérieur
- Avoir trouvé un employeur (structures supports d'apprentissage : entreprises, associations, collectivités, organismes publics)

# CONTENU DE LA FORMATION

## Enseignement professionnel

Biologie/écologie

Connaissance des végétaux

Contexte des aménagements paysagers

Dimensions organisationnelles et économiques des chantiers d'aménagement paysager

Mise en place et entretien de la végétation des aménagements paysagers

Mise en place et entretien des infrastructures et des constructions des aménagements paysagers

Agroéquipement

## Enseignement général

Français, documentation, communication

Histoire/géographie

Sciences économiques, sociales et juridiques

Anglais

Mathématiques, informatique

Physique/chimie

Biologie

EPS

## Partenaires

TPM et collectivités territoriales

Entreprises du paysage

ONF

## Nos spécialités

Biodiversité et obligations légales de débroussaillement

Enjeux environnementaux et sociaux liés aux aménagements paysagers

## Modalités d'évaluation

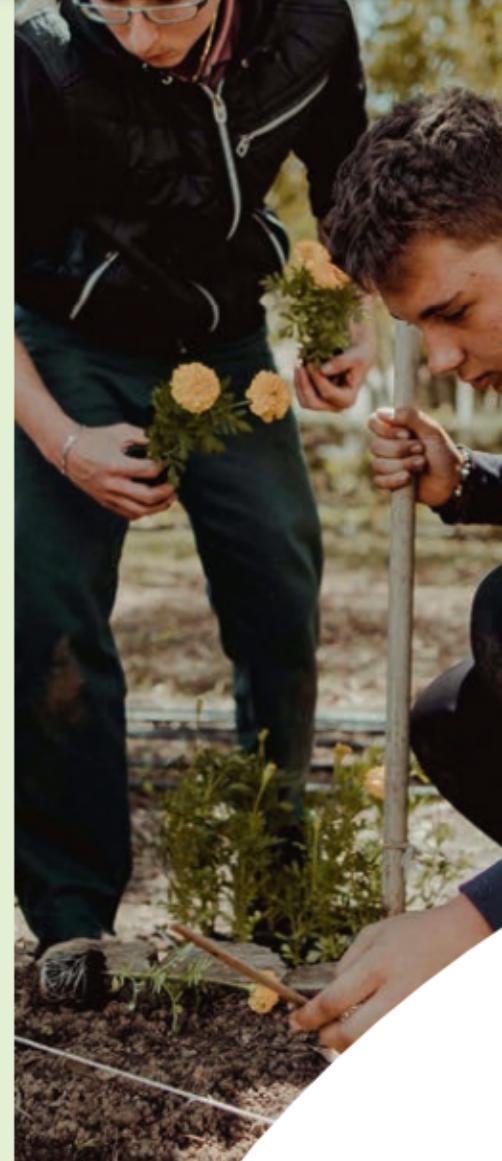
Contrôles en cours de formation sur les deux ans (50%)

Epreuves terminales, dossier d'étude technique avec soutenance orale (50%)

## Diplôme de niveau 4

- Taux de réussite : session 2022.
- Modalités d'évaluation : CCF (Contrôles en cours de formation) + épreuves ponctuelles terminales.
- Modalités pédagogiques : Pédagogie de l'alternance avec accompagnement personnalisé en présentiel ou distanciel synchrone.
  - Outils pédagogiques : Outils numériques, mises en situations professionnelles, visites d'entreprises et de structures partenaires
- Accessibilité au public en situation de RQTH  
Référente handicap : Fabienne Lambert-Paone  
(mail : fabienne.lambert-paone@educagri.fr)
- Durée de la formation à l'UFA : 525h en seconde et 675 h en première et terminale.
- Délai d'accès à la formation de 15 jours, soumis à la signature d'un contrat d'apprentissage.
- Attestation d'acquisition de blocs de compétences à l'issue de la formation.
- Pour accéder au bloc de compétences, veuillez passer par ce lien :  
[https://www.francecompetences.fr/recherche\\_certificationprofessionnelle/](https://www.francecompetences.fr/recherche_certificationprofessionnelle/)
- Ouverture de la formation : septembre 2020.





## POURSUITE D'ÉTUDES

BTSA :

- Aménagements paysagers
- Gestion et Protection de la Nature
- Production horticole
- Technico-commercial

Certificats de Spécialisation :

- Arboriste élagueur
- Arrosage intégré
- Constructions paysagères
- Gestion des arbres d'ornement
- Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés
- Maintenance des terrains de sports et de loisirs



Route de Sainte Cécile  
« Les Magnanarelles » – BP 30  
83460 Les Arcs sur Argens  
04 98 10 40 10  
[apprentissage.lesarcs@agricampus.fr](mailto:apprentissage.lesarcs@agricampus.fr)

32, Chemin Saint-Lazare  
83400 Hyères  
04 94 01 35 55  
[apprentissage.hyeres@agricampus.fr](mailto:apprentissage.hyeres@agricampus.fr)  
[secretariat.ufa.hyeres@gmail.com](mailto:secretariat.ufa.hyeres@gmail.com)

[agricampus.com](http://agricampus.com)

